

DES RESEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



FOCUS SUR L'APEI AUBE

L'APEI Aube, "Association de Parents d'Enfants Inadaptés", assure 1 200 prises en charge de mineurs et d'adultes grâce à ses quelque 1 000 salariés. Très active sur l'Aube mais aussi la Haute-Marne, la structure souffre pourtant d'un déficit de notoriété. Son directeur général se bat pour faire connaître ses métiers, le poids économique de son organisation et sa modernité sociale.

Même si la crise sanitaire a donné un coup de projecteur sur les métiers du médico-social, ceux-ci restent mal connus, peu valorisés et souvent sous-dotés en effectifs comme en moyens. C'est particulièrement vrai pour le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. "Bien que nous ayons fait preuve de réactivité et d'adaptabilité, peu de médias ont parlé de nous depuis le premier confinement", regrette Frédéric Sergent, directeur général de l'APEI Aube et grand défenseur de l'attractivité des métiers de ce secteur. Il parle en connaissance de cause : avec plus de 1 000 salariés, l'APEI Aube est le second plus gros employeur privé du département. Créée en 1962, cette association au service des personnes en situation de handicap (adultes et enfants) gère des établissements et des services qui assurent l'accueil, la prise en charge et de l'activité professionnelle de ceux-ci dans l'Aube et en Haute-Marne, les deux APEI ayant fusionné en 2018. Un rapprochement stratégique, mené dans une logique de territoire et qui donne à la structure du poids lorsqu'il s'agit de travailler sur des questions particulièrement aiguës comme celles de la formation, du recrutement, des évolutions de carrière... "C'est aussi, ajoute Frédéric Sergent, un atout pour répondre aux appels à projets. Ceux-ci sont parfois complexes, toujours chronophages et exigent systématiquement un retour rapide. Nous avons la chance d'être bien structurés et disposons, notamment, d'une Direction Projets, d'une Coordination opérationnelle,



À la Cafétéria Esat "La Fontaine" de Troyes

d'un service communication... Cela permet à nos acteurs de terrain de se concentrer sur leurs métiers, qui sont d'abord des métiers au service de l'humain".

UNE ASSOCIATION À L'ÉCOUTE DE SON ÉPOQUE

Dans le détail, l'APEI Aube gère 29 établissements et des services permettant d'assurer la prise en charge des enfants, des adultes et des travailleurs en situation de handicap. Parmi ceux-ci, 8 établissements pour les plus petits et 14 pour les adultes (résidences, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée...). S'y ajoute une entreprise adaptée, Aube Prestations Services, spécialisée dans le secteur de la propreté avec du nettoyage industriel. Celle-ci emploie, dans des conditions ajustées à leurs capacités, une soixantaine de travailleurs handicapés. Enfin, la structure gère 5 Établissements et Services d'Aide

par le Travail (Esat). "Ces derniers, complète le directeur général, nous permettent d'accompagner plus de 500 travailleurs sur 15 pôles d'activités aussi différents que la restauration, les espaces verts, la menuiserie, l'imprimerie... Cette diversité nous aide à répondre à la fois aux capacités mais aussi aux envies (trop souvent oubliées) manifestées par les personnes en situation de handicap. Notre association est donc très éloignée du vieux stéréotype de l'adulte handicapée employée à mettre des courriers sous plis ! Nous sommes une structure moderne qui produit de la richesse et avons un rôle moteur sur notre territoire économique". Détection des handicaps, résidence, soutien à la vie quotidienne, activités salariées... l'accompagnement proposé par l'APEI Aube fait donc appel à des compétences professionnelles diverses autour des métiers de l'éducation, de l'intervention sociale



Blanchisserie, peinture, cuisine centrale... à l'Esat Le Tertre de Saint-Parres-aux-Tertres.

© APEI AUBE

(éducateurs spécialisés, aide médico-psychologique, animateurs...) et du soin (aides-soignants, ergothérapeute, infirmiers, psychomotriciens, médecins, kinésithérapeutes...). "L'association évolue avec son époque, complète le directeur général et répond aux nouveaux besoins émergents en matière de prise en charge du handicap (comme le répit pour les familles) dans le cadre d'une société qui se veut inclusive".

FAIRE CONNAÎTRE LA RICHESSE DES MÉTIERS

De plus en plus professionnalisée, l'APEI Aube jouit d'une expertise qui n'est pas assez connue et reconnue par les citoyens en général comme par l'ensemble des acteurs sociaux économiques de son territoire déplore Frédéric Sergent. "Mais je m'attache à changer la donne ! sourit-il. Cela passe par beaucoup de communication auprès des acteurs économiques, politiques et universitaires de nos territoires. Nous avons ainsi refait notre site internet, nous participons à des forum-emploi, allons dans les lycées, les grandes écoles, les réseaux d'entreprises etc. pour présenter nos métiers, notre organisation, nos implantations, nos réalisations..." Le responsable en est convaincu, ouvrir l'association vers l'extérieur, donner une bonne image d'elle, c'est consolider son action et, in fine, améliorer les services apportés aux personnes en situation de handicap. "Nous voulons mieux faire connaître



L'APEI AUBE EN CHIFFRES

334 enfants accueillis en IME, IMPRO, ITEP, SESSAD...

499 adultes accueillis en Esat

58 adultes accueillis en entreprise adaptée

383 adultes accueillis en hébergements et accueils spécialisés

56 personnes handicapées accueillies en accueil familial

75 personnes handicapées suivies en Service d'accompagnement à la vie sociale

9 personnes suivies en Service d'accompagnant médico-social pour adultes handicapés

notre association au grand public comme aux décideurs locaux car cela nous aidera à fluidifier nos actions, mais aussi parce que cela permettra de mieux recruter. Être identifié, apprécié, c'est la première étape pour séduire des salariés, créer des vocations et attirer des profils nouveaux." Reste ce gros point noir qu'est la question des salaires et leur revalorisation. "En la matière, le Ségur de la Santé nous a fait beaucoup de tort en actant la seule

revalorisation des professionnels exerçant en hôpital et en Ehpad, regrette Frédéric Sergent. Nous représentons une masse de salariés très conséquente, nous apportons des services essentiels à la société, mais nous ne 'pesons' pas beaucoup. Le Ségur de la Santé en fut l'illustration et cette distorsion de traitement a été vécue par nos équipes comme un affront. Nous avons d'ailleurs été confrontés à des démissions notamment de la part d'infirmières. Il est nécessaire de rémunérer différemment nos professionnels. Or notre convention collective n'a pas évolué et elle n'est plus adaptée aux enjeux du secteur. Elle ne favorise pas la politique de parcours professionnel, d'évolution de carrière et de rémunération que nous souhaiterions mettre en place. Voilà qui donnerait un vrai coup de boost à l'attractivité des métiers".

Un des autres leviers pour augmenter cette dernière est le développement la qualité et du bien-être au travail. "Sans un bon accompagnement de nos salariés, il ne peut y avoir de bon accompagnement des personnes accueillies dans nos établissements et services. Nous voulons faire savoir que nous sommes un employeur *responsable*, au sens de la responsabilité sociétale des entreprises, autrement dit, améliorer encore nos pratiques en termes de gouvernance, de conditions de travail, de respect de l'environnement, d'échanges avec les clients et les familles..."

Alors que plus que jamais, les Français affirment être en quête de valeurs authentiques, le directeur général le rappelle : "il y a une formidable richesse dans les métiers d'accompagnement du handicap. Nos salariés ont un sens remarquable du service et de l'intérêt de la personne. Aider un enfant, un adulte en situation de handicap à construire son projet de vie, c'est humainement très gratifiant. Nous sommes dans un secteur qui évolue beaucoup, qui se professionnalise et se densifie. C'est à l'évidence un secteur d'avenir, porteur de sens pour ceux qui y participent". ■

UN COLLOQUE PAS COMME LES AUTRES: LE GRAND-ÂGE, DÉFIS DE SOCIÉTÉ ET ENJEUX POLITIQUES

“J’ai toujours un projet en route qui me permet de rester debout et active. Au grand-âge, la carcasse devient exigeante, égocentrique ; alors il s’agit d’établir un dialogue entre moi-même (mon moi, mon soi) et mon corps. Il nous faut décider ensemble ce qui convient à l’un et à l’autre. Tout changement est à considérer à deux.” (Bernadette Aumont, 95 ans).

Le Jas a ouvert ses colonnes à plusieurs reprises au sujet du grand-âge, qu’il s’agisse de rendre compte des difficultés des Ehpad, des assises départementales de l’autonomie ou de l’adaptation de l’habitat. Dans la même perspective, le Pacte civique a organisé sur deux sessions le 14 décembre 2020 et le 14 janvier 2021 un colloque en visioconférence intitulé “Grand-âge: défis de société et enjeux politiques”.

Le colloque, qui a réuni en deux sessions plus de 300 personnes, a permis d’entendre à la fois la parole des personnes âgées, des associations qui les accompagnent, des porteurs de projets, et des universitaires qui traitent de ces questions. Il a bénéficié de la présence de Dominique Libault et de Denis Piveteau, auteurs de rapports importants sur ces sujets, et de Mathieu Klein, maire de Nancy. Jean-Baptiste de Foucauld, co-fondateur du Pacte civique, a tiré les enseignements du colloque et les mis en perspective au regard de la situation sociale actuelle. Enfin, Madame Brigitte Bourguignon, ministre chargée de l’Autonomie a, dans un message enregistré, délivré la parole gouvernementale sur le sujet.

Deux orientations se sont dégagées des échanges :

La nécessité de changer de regard sur le grand-âge pour redonner du lien, du pouvoir d’agir et du sens

La société civile ne manque pas de fraternité vis-à-vis du grand-âge, comme l’a révélé la crise du Covid. Il reste pourtant d’importantes marges de progrès à explorer que le colloque a mis en lumière :

- **Considérer le grand-âge comme une aventure différente pour chacun**, sans modèle idéal préconçu, où l’élan vital reste important, malgré une santé qui a changé et doit être appréhendée comme une “capacité à fonctionner au mieux dans son milieu” (définition OMS). Cela requiert des formes d’attention particulières à inventer au cas par cas, en évitant de faire de la personne âgée un seul objet de soins.
- **Le principe de dignité** exige que l’on prenne au sérieux, que l’on respecte et que l’on écoute la parole des personnes, fût-elle maladroite ou coûteuse en temps. Cela suppose que le personnel ait la formation et le temps nécessaire.
- **Le principe de citoyenneté**, qui ne comporte pas de limite d’âge, conduit à organiser la participation des personnes âgées à la gestion des établis-

sements qui les hébergent. La loi de 2002 sur les Conseils de vie sociale est importante à cet égard, mais le colloque a montré que tout dépend de ce que l’on en fait, une routine bureaucratique de plus, ou un lieu d’échange enrichissant.

- **Le grand-âge ne doit pas être coupé de l’intergénérationnel**, il doit à la fois s’en enrichir et le nourrir. Si l’intergénérationnel fonctionne semble-t-il assez bien dans le cadre familial, il reste trop de cloisons qui séparent l’école, l’université, l’hôpital des Ehpad.
- **La question du sens** prend avec le grand-âge une acuité particulière, une forme par nature ultime. Comment, dans les établissements, dans l’habitat inclusif, organise-t-on l’accès aux ressources de sens, le droit au culte ou à la méditation ? Cette question se pose aussi pour le personnel, confronté fréquemment à des choix éthiques : le colloque a montré l’importance pour le personnel de disposer d’espaces de soutien extérieurs qui permettent de poser de manière distanciée et apaisée les problèmes et de réduire ainsi les risques de maltraitance. Le management lui-même doit intégrer le critère du sens, là où la culture du process domine à l’excès.



© DR

Revaloriser sans attendre les métiers du soutien à l'autonomie

Depuis trois législatures, on nous annonce une "grande loi sur l'autonomie". Le président de la République a lui-même fait récemment une annonce forte le 4 août dernier : *"Sens, reconnaissance, financement, gouvernance, attractivité des métiers seront au cœur de la grande loi autonomie que nous allons bâtir ensemble"*. Il est temps de passer à l'action, sur la base des différents rapports : Libault, El Khomri, Piveteau...

Au terme du colloque, le Pacte civique estime que **trois urgences se présentent** :

- **Revaloriser les métiers** du soutien à l'autonomie des personnes âgées et handicapées, en reconnaissant leur importance de première ligne, en prévoyant les formations nécessaires en termes de compétences techniques et

relationnelles, en réévaluant les rémunérations.

- **Accroître la densité des personnels** afin de relever progressivement de 25 % le taux d'encadrement dans les Ehpad, soit le recrutement de 80 000 personnes.

- **Permettre des expérimentations** dans les domaines de la gouvernance et de l'habitat inclusif, sans forcer personne, mais avec le soutien d'un fonds d'expérimentation.

Ceci suppose une **loi de programmation budgétaire** qui doit prendre sa place immédiatement dans les arbitrages actuels, pour redéployer la dépense publique sur l'essentiel. Au moment où 8 milliards viennent d'être engagés, à juste titre, au titre du Ségur de la santé, une dépense du même ordre, échelonnée dans le temps pour le grand-âge, serait tout aussi légitime.

Cette action nécessaire au bénéfice des personnes très âgées devrait s'inscrire dans la perspective d'un projet de mise en relation des différentes générations. En termes de protection sociale, l'objectif serait de construire une démarche globale de construction des métiers de soutien à une autonomie responsable et solidaire, qu'il s'agisse des jeunes, de l'accompagnement des chômeurs, des personnes handicapées et des personnes âgées ou très âgées. Projet de citoyenneté intégrant tous les âges, il serait l'occasion d'un investissement pour l'emploi. Nous sommes prêts, au Pacte civique, à y contribuer avec le concours de toutes les bonnes volontés. ■



Vidéo, intervenants, dossier du participant "Comment développer l'habitat inclusif..."

Le Pacte civique est à votre disposition pour toutes

informations : Tél : 01 44 07 00 06

Mail : contact@pacte-civique.org

Site : <https://pactecivique.fr/>

LIRE ET FAIRE LIRE : AU-DELÀ D'UNE SIMPLE LECTURE

Créée en 1999, l'association *Lire et faire lire* est portée par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales. Elle a pour but de mettre en relation des personnes de plus de 50 ans à la recherche d'une occupation utile, centrée sur la transmission, et des enfants ayant encore tout à découvrir de l'univers de la littérature. Elle organise des séances de lecture par les bénévoles dans les structures d'accueils comme les établissements scolaires, les structures petite enfance ou les bibliothèques. Cécile Cornaglia, coordinatrice nationale de *Lire et faire lire*, nous parle de l'évolution de ce programme et des réponses apportées au cours du confinement.



© Pixabay

Le Jas : *Lire et faire lire* a maintenant 20 ans. En quelques mots, pouvez-vous dire comment l'association a évolué ?

Cécile Cornaglia : *Lire et faire lire* a toujours maintenu son premier cap, axé sur l'intergénérationnel et le plaisir partagé autour d'un livre. Mais nous avons réussi à étendre l'initiative, auprès de nouveaux publics (les tout-petits, les pré-adolescents...), et pour couvrir tous les territoires, de la métropole à

la commune rurale. Aujourd'hui nous avons plus de 20 000 seniors bénévoles, et sommes présents dans près de 4 500 communes. Outre les lectures, nous organisons aussi des événements autour de la culture littéraire, comme des rencontres avec des auteurs ou le décernement du Prix Poésie des lecteurs de *Lire et faire lire*, co-organisé avec le Printemps des Poètes. Tout ceci sert l'objectif ambitieux de créer un "peuple

de lecteurs" pour reprendre la formule d'Alexandre Jardin, co-fondateur de l'association.

Le Jas : Avec les périodes de confinement dues à la pandémie de Covid 19 depuis mars 2020, *Lire et faire lire* a-t-elle pu poursuivre ses actions ou les adapter ?

C.C. : Malheureusement, les périodes de confinement, au printemps puis à

l'automne, ont perturbé la mise en place des lectures. En effet, les bénévoles interviennent dans les structures destinées aux enfants avec l'autorisation de la mairie et des responsables de structures, qui ont dû très majoritairement l'interdire. Tout le monde a donc souffert de ces mesures de confinement : rupture des habitudes, isolement et solitude... L'absence du vivre-ensemble avec tout ce que celui-ci peut apporter en transmissions, partage et échanges a impacté les plus grands comme les plus petits. Un des enjeux majeurs pour notre structure a donc été de maintenir à tout prix le lien avec nos bénévoles, en leur proposant des temps d'échanges et de formations, en organisant des rencontres à distance avec des auteurs ou des illustrateurs, ou simplement des "cafés-bénévoles" pour leur permettre de rester en contact les uns avec les autres, pour partager des coups de cœur en littérature jeunesse ou discuter des mesures à venir.

Le Jas : Et du côté des enfants, avez-vous pu maintenir quelques activités ?
C.C. : Hormis les deux mois d'été, où nous avons pu reprendre nos activités en plein air, nous avons dû cesser toutes nos interventions collectives dans les écoles, crèches et bibliothèques. Toutefois, certains territoires ont pris des initiatives qui ont permis pour certains bénévoles de poursuivre leurs interventions, bien entendu en respectant les impératifs sanitaires. Par exemple, l'usage des outils numériques avec lesquels le réseau de *Lire et faire lire* travaillait peu jusqu'à présent a permis de ne pas totalement interrompre notre action : grâce aux visio-conférences, certains bénévoles ont pu continuer leurs lectures auprès de groupes d'enfants. Un partenariat a été renforcé avec la bibliothèque numérique *Storyplay'r* pour partager des enregistrements faits par nos bénévoles. Notons que la col-

Paroles de bénévole



"Ce que nous proposons aux enfants va bien au-delà d'une simple lecture. À travers le livre lu, on se donne l'occasion de débattre de sujets de société, de culture générale... Par exemple, le port du masque nous a permis de parler du traitement des déchets et de la pollution. Je les encourage vivement à intervenir, poser des questions, demander la signification d'un mot. Parfois les enfants demandent à lire eux aussi : pour que ça ne soit pas une lecture à l'annoncée, je leur impose de respecter la ponctuation, les intonations... Ainsi, cela leur montre que le texte peut avoir un sens, une beauté, une sonorité exaltante.

Mon souvenir le plus gratifiant est la fois où, grâce à cette approche, une petite fille, qui avait un niveau scolaire assez médiocre, s'est prise au jeu au point d'apprendre par cœur des tirades de Corneille, et s'est débloquée de façon surprenante.

Le confinement a été une période très dure : nous avons été obligés de cesser nos interventions dans les écoles et crèches. Pour moi, je l'ai très mal vécu, car ça m'a coupée encore plus du monde. Et ça a été aussi très frustrant pour les enfants. Heureusement, pendant l'été les centres de loisirs étaient ouverts et nous avons pu à nouveau nous rencontrer. Mais dès octobre, nous avons à nouveau eu l'interdiction d'aller dans les structures d'accueil. Parfois, il m'arrive de rencontrer certains enfants dans la rue, nous nous reconnaissons et ils ont l'air tout contents de me voir. Ils me présentent à leurs parents, qui doivent se demander qui je suis ! J'espère que cette période s'achèvera bientôt et que nous pourrions redémarrer".

laboration des enseignants et des responsables de structures a été indispensable dans la réussite de ces adaptations. Par ailleurs, durant l'été nous avons organisé des lectures en plein air, permettant une distanciation nécessaire entre les bénévoles et les enfants. Ce type d'intervention existe déjà au sein du réseau, mais la communication a été renforcée. Les coordinations dépar-

tementales de *Lire et faire lire* qui ont mis en place ces supports alternatifs ont reçu des messages de remerciements de la part des enseignants et des familles, ce qui montre que ces actions ont été très appréciées, car elles s'inscrivaient non seulement dans la continuité pédagogique, mais maintenant également une régularité dans la semaine des enfants. ■

"AIDE À DOMICILE : VALORISER URGEMMENT NOS MÉTIERS"

Suite à l'annonce le 14 janvier d'un probable report de la loi Grand-âge et Autonomie, qui avait pour objectif de revaloriser en profondeur les métiers de l'aide à domicile, les quatre fédérations d'associations d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile (Adedom, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) ont exprimé dans un communiqué de presse commun leur mécontentement (voir page 14). Thierry d'Aboville, Secrétaire général de l'Union nationale des ADMR, nous en explique les raisons.

Le Jas : En quoi les métiers de l'aide à domicile sont-ils des métiers d'avenir ?

Thierry d'Aboville : Tout d'abord il faut rappeler que plus de 80 % des Français souhaitent vieillir à domicile, ce que l'on peut comprendre car ils veulent rester sur leur territoire de vie, de relations. Et le nombre de personnes âgées ne cesse de progresser, ce qui engendre des besoins de plus en plus importants. De plus les métiers de l'aide à domicile ne peuvent être supplantés par des technologies dématérialisées, car ils sont de nature relationnelle avant tout. Ils ont en outre le mérite de ne pas être délocalisables. C'est pourquoi nous n'avons jamais douté qu'il s'agit bien de métiers d'avenir. Et nous veillons beaucoup à préserver, à côté de l'aspect technique des prestations, leur dimension humaine. C'est d'autant plus nécessaire qu'un nombre croissant de personnes âgées sont très isolées, en manque de lien social, d'écoute et d'échanges. Et pour atteindre cet objectif nous veillons à ce que l'ADMR ne soit pas qu'un réseau de services à la personne, mais aussi un mouvement autour d'un projet associatif, d'un projet politique dont l'humain est le cœur.

Le Jas : Quelles sont vos principales revendications pour revaloriser ces métiers ?

T. d'A. : Comme on vient de le voir, le secteur de l'aide à domicile est un secteur d'avenir, et pourtant il n'est pas soutenu, bien que la crise sanitaire liée à la Covid-19 ait montré son caractère indispensable. Si le domicile ne tient pas, c'est le système de santé dans son intégralité qui explose. La première revendication est de revaloriser les salaires. Il faut savoir que nos salariés ont en moyenne un salaire de 970 euros net par mois. Certes ce ne sont pas toujours des temps pleins, mais avec ce niveau de revenus vous ne pouvez pas vivre.

La deuxième revendication porte sur la nécessité de créer un véritable parcours professionnel. Il faut redéfinir les métiers pour favoriser des passerelles et une fluidité dans les parcours. Par exemple une aide à domicile devrait pouvoir devenir assistante de vie scolaire ou réciproquement.

La troisième revendication porte sur les relations financières



©ERIC AVENEL

entre les associations et les pouvoirs publics. Nous souhaiterions obtenir, notamment des départements, un financement par enveloppe globale au lieu et place de la tarification horaire.

Le Jas : Comment pensez-vous vous mobiliser pour obtenir le vote de la loi ?

T. d'A. : Nous venons de signer un communiqué commun avec les autres fédérations de services à domicile concernées, et nous allons mener une action de communication avec la presse généraliste. Nous souhaitons interpeller non seulement les élus, mais aussi tous nos concitoyens, car l'avenir de l'aide à domicile, intimement lié à la question du vieillissement de la population, est un véritable enjeu de société. Il répond en effet à des besoins fondamentaux : besoin d'activité économique d'une part, certes, mais aussi et surtout besoin de solidarité et de lien social. ■